



PROCES-VERBAL

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2015

Le Conseil Municipal de Vaunaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 17 novembre 2015, s'est réuni à 19 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents ou représentés : 25
Nombre de procurations : 04

Étaient présents : Mesdames Marie-Rose ALFARA, Lorine CARRIERE, Isabelle COURANT, Nathalie COUSTOULIN, Claire DELEPAU, Bernadette FEGE, Anne GARNIER, Stéphanie LICATA, Martine MERMIER, Jeanine MURY, Fabienne TROUCHET et Morgane VIVARAT, et Messieurs Pascal BESESTY, Yann ECHINARD, René GARCIA, Daniel GARCIN, Marc ODRU, Charles PAILLET, Henri PELLEGRINELLI, Jean-Yves PORTA et Jean RAVET.

Pouvoirs : Monsieur Yves ARGOUD-PUY donne procuration à Monsieur Marc ODRU ;
Madame Laurence VERNAY donne procuration à Madame Jeanine MURY ;
Monsieur Claude GABELLE donne procuration à Monsieur Jean-Yves PORTA ;
Monsieur Roger PHELIX donne procuration à Monsieur Henri PELLEGRINELLI.

Absents : Messieurs Yannick DESGRANGE et Sylvain DIDIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Lorine CARRIERE pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2015. Celui-ci a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1- Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Signature d'un contrat de location – logement de type T2

Il a été décidé d'attribuer le logement de type T2 de 45 m² au 1^{er} étage (aile Nord) de l'immeuble du Groupe scolaire Jules Bruant, 22 rue des Ecoles, à Madame Marie-Françoise COMMERNAT. Le bail est consenti pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, moyennant un loyer mensuel de 454 € révisable chaque année.

Monsieur le Maire précise que cet appartement a dans un premier temps été proposé à la location des enseignants et du personnel communal. Ces derniers ne s'étant pas montrés intéressés, il a ensuite été loué à autre personne.

2- Attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle le contenu de la délibération en date du 30 juin 2015 décidant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance à Vaulnaveys-le-Haut.

Conformément aux dispositions de l'article 74 II et III du Code des marchés publics, trois candidats ont remis une prestation.

Suite à la remise des prestations demandées, et après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury réuni le 10 novembre 2015, a formulé un avis motivé sur les projets et a décidé, à l'issue de ses débats, de retenir le classement suivant :

- 1) Equipe COMPOSITE
- 2) Equipe TECTONIQUES
- 3) Equipe ATELIER RIMET

Suivant l'avis du Jury, il est proposé de retenir et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement lauréat du concours composé de **COMPOSITE** (maître d'œuvre mandataire du groupement) / **CET** (BET fluides, SSI) / **DENIZOU** (économiste) / **TRACES** (VRD) / **SORAETEC** (structure) / **CANOPEE** (QEB) / **ACOUPHEN** (acoustique) / **OPCI** (opc).

Il est précisé qu'après négociations la proposition d'honoraires se décompose de la façon suivante :

Mission de base + DIAG + OPC + EFAE + STD :	14.492 %	soit 333 310.29 €HT
(Option Accompagnement QEB :	0.41 %	soit 9 487.00 € HT) non retenue

Soit un pourcentage total de 14.492 % du montant des travaux bâtiment + VRD, pour un montant de travaux estimé à 2.3 M HT.

Soit un montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 333 310.29 € HT (399 972.35 € TTC) et propose de confier à cette équipe l'ensemble de la mission de base, hors l'option QEB, non affermie.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De décider** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance au groupement représenté par son mandataire COMPOSITE ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant aux conditions financières suivantes :
Pour la mission de base, un taux d'honoraire global de 14.492 % du montant des travaux bâtiment + VRD, pour un montant de travaux estimé à 2.3 M HT - soit un montant total du marché de 333 310.29 €HT soit 399 972.35 €TTC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser la prime de participation au concours s'élevant à 11 500 € HT aux 2 équipes non lauréates, à savoir l'équipe TECTONIQUES et l'équipe ATELIER RIMET.

Décision adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le choix du jury a été motivé par le fait que le projet de l'équipe COMPOSITE prend le mieux en compte la nécessaire fonctionnalité du site.

Par ailleurs, les deux autres projets présentaient des aspects qui n'ont pas vraiment séduit les membres du jury (toiture intégralement végétalisée et construction sur le cours d'eau existant pour l'un, entrée peu esthétique et fonctionnelle pour l'autre).

Monsieur Marc ODRU indique que les trois projets impliquent une réduction de la surface de la cour. Monsieur le Maire relève que les normes sont néanmoins respectées.

Madame Lorine CARRIERE souhaite savoir si une division des locaux par tranches d'âge est prévue pour le pôle petite enfance.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, le projet prévoyant deux secteurs.

Madame Anne GARNIER précise que l'ouverture de la structure petite enfance est envisagée pour septembre 2017.

Monsieur Marc ODRU évoque la lettre ouverte adressée à l'ensemble des élus par la représentante des assistantes maternelles et par laquelle la profession évoque son inquiétude quant au projet de création d'une structure de 19 places. Il estime que le projet doit davantage être expliqué à cette profession.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la représentante des assistantes maternelles a été reçue en Mairie, mais également par le Député et le Conseiller départemental.

Le chiffre de 19 places repose sur l'étude menée à l'échelle du Sud grenoblois concernant le besoins en terme de garde de jeunes enfants. Par ailleurs, il pense que ces deux modes de garde sont à la fois différents et complémentaires.

Madame Anne GARNIER souligne le fait que l'étude évoquait une carence de 40 places.

Monsieur Marc ODRU souhaite une communication davantage efficiente à ce sujet, notamment par l'intermédiaire du bulletin d'information municipale.

3- Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au conseil que, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de la comptabilité des dépenses engagées et que seules les dépenses d'investissement engagées non mandatées peuvent être réglées sur l'exercice budgétaire suivant.

Cette disposition autorise l'exécutif communal, avant l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant précisé que sont non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal (€T.T.C) :

Crédits pour dépenses d'investissement inscrits en 2015 hors celles afférentes au remboursement de la dette	Dépenses pouvant être engagées, mandatées, liquidées avant le vote du B.P 2016	Affectation
127 058.54 €	31 764.64 €	Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)
454 789.56 €	113 697.39 €	Chapitre 21 (immobilisations corporelles)

1 994 314.23€	498 578.56 €	Chapitre 23 (immobilisations en cours)
---------------	--------------	---

Considérant que la date de vote du budget primitif 2016 est programmée au mois de mars,

Considérant la nécessité de lancer des consultations à des fins de marchés publics et d'engager certains travaux ou prestations dès le début de l'année 2016, sans attendre le vote du budget,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, à partir du 1^{er} janvier 2016, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2015.

Décision adoptée à l'unanimité.

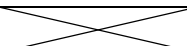
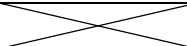
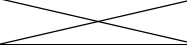

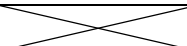
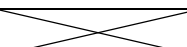
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

- o Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal :
 - La nécessité pour les élus qui ne se sont pas encore inscrits, de se faire connaître rapidement pour participer à la tenue des bureaux de vote, les 6 et 13 décembre prochains, dans le cadre des élections régionales.

Conseil municipal du 23 novembre 2015

Délibérations

2015/066/23-11	Attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance
2015/067/23-11	Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016

Nom	Prénom	Fonction	présence	signature
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
PAILLET	Charles	1 ^{er} Adjoint	présent	
RAVET	Jean	2 ^{ème} Adjoint	présent	
GARNIER	Anne	3 ^{ème} Adjointe	présente	
COURANT	Isabelle	4 ^{ème} Adjointe	présente	
GABELLE	Claude	5 ^{ème} Adjoint	absent	
FEGE	Bernadette	6 ^{ème} Adjointe	présente	
BESESTY	Pascal	7 ^{ème} Adjoint	présent	
ALFARA	Marie-Rose	conseillère municipale	présente	
ARGOUD-PUY	Yves	conseiller municipal	absent	
CARRIERE	Lorine	conseillère municipale	présente	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	présente	
DELEPAU	Claire	conseillère municipale	présente	
DESGRANGE	Yannick	conseiller municipal	absent	
DIDIER	Sylvain	conseiller municipal	absent	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	présent	
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
LICATA	Stéphanie	conseillère municipale	présente	
MERMIER	Martine	conseillère municipale	présente	
MURY	Jeanine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Marc	conseiller municipal	présent	
PELLIGRINELLI	Henri	conseiller municipal	présent	
PHÉLIX	Roger	conseiller municipal	absent	
TROUCHET	Fabienne	conseillère municipale	présente	
VERNAY	Laurence	conseillère municipale	absente	
VIVARAT	Morgane	conseillère municipale	présente	